

**COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt, le vendredi 31 janvier à 19H, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire.

**Présents :** Mesdames Marguerite BROSSARD, Michèle CHAUVIN, Nathalie COPPOLINO, Annie GAULARD (arrivée à 19h40), Isabelle HUGOU, Sylvie MUSCEDERE (arrivée à 19h30), Murielle MUSTI.  
Messieurs Stéphane BILLON (arrivé à 19h30), Michel CARLES, Gérard GALLON, Philippe GOYET, Jean-Paul MICHAUD, Christophe RIOU, Régis ROUSSEL.

**Excusés :** Mesdames Isabelle BONNETAIN, Christiane NABEL - Monsieur David GONCALVES  
Madame Marguerite BROSSARD a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18 janvier 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Présents : 14      Votants : 11

Le quorum étant atteint, Madame le Maire désigne Madame Marguerite BROSSARD comme secrétaire de séance.  
Approbation à l'unanimité du compte rendu du 20/12/2019.

Vu l'urgence les délibérations n°2020/02 et 2020/03 ont été rajoutées à l'unanimité à l'ordre du jour.  
Puis, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Délibération n° 2020/01 : Choix de l'architecte/ Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire**

Par délibération n°2019/91, le conseil municipal a approuvé le choix de la commission des marchés publics des 3 candidats sélectionnés dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de l'extension du groupe scolaire =

- BARRIOS Architecture
- WILD ARCHITECTURE
- B.ARCHITECTURE

Une audition a été réalisée le 13 janvier 2020 afin que les candidats présentent leurs projets devant un jury composé d'élus.  
Après cette audition et selon le rapport d'analyse, la meilleure offre au regard des critères de sélection a été présentée par le Cabinet BARRIOS ARCHITECTURE pour un montant de 62 475 € HT, soit 74 970 € TTC.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider le classement réalisé par le jury après l'audition des candidats le 13/01/2020,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du groupe scolaire au cabinet BARRIOS ARCHITECTURE pour un montant de 62 475 € HT, soit 74 970 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire à signer et à exécuter le marché ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

**Délibération n° 2020/02 : Choix de l'entreprise/Marché de travaux/Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur une Infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO) à déployer sur le territoire communal**

Un marché a été lancé le 16 décembre 2019 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur une Infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO) à déployer sur le territoire communal.

Cette consultation est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché à tranches ferme et optionnelle avec obligation pour la commune de mettre en œuvre la tranche ferme. Les tranches optionnelles peuvent être réparties sur plusieurs années.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

La commission des marchés publics s'est réunie le 30 janvier 2020 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Elle a décidé de retenir l'offre du groupement SERFIM TIC - SERPOLLET pour un montant de 83 956.03 € HT, soit 100 747.24 € TTC pour la tranche ferme et 161 733.09 € HT, soit 194 079.71 € TTC pour la totalité des tranches optionnelles (montant total de 245 689.12 € HT, soit 294 826.94 € TTC), avec un coût annuel de location des fourreaux des opérateurs de 1 668.45 € HT, soit 2 002.14 € TTC.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver le choix de la commission des marchés publics,
- d'attribuer le marché au groupement SERFIM TIC - SERPOLLET pour un montant de 83 956.03 € HT, soit 100 747.24 € TTC de tranche ferme et 161 733.09 € HT, soit 194 079.71 € TTC de tranches optionnelles (montant total de 245 689.12 € HT, soit 294 826.94 € TTC), avec un coût annuel de location des fourreaux des opérateurs de 1 668.45 € HT, soit 2 002.14 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire à signer et à exécuter le marché ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

**FINANCES**

**Délibération n° 2020/03 : Subvention exceptionnelle à l'association Ciné Saint Just**

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 137.36 € à l'association Ciné Saint Just afin de solder une facture avant la dissolution de l'association.

**Divers**

**Point sur les dysfonctionnements de l'éclairage public du centre village**

Madame le Maire tient à ce que le dysfonctionnement constaté par les services du TE38 soit résolu rapidement et demande qu'en attendant des solutions temporaires soient trouvées dans les plus brefs délais.

Monsieur Michaud explique qu'il s'agit d'un problème sur le réseau et qu'il faut tester les candélabres un par un ainsi que le réseau afin de trouver la panne précise mais que les services et lui-même mettent tout en œuvre afin que le courant soit rétabli et une demande de solution temporaire sera faite à l'entreprise en charge de la maintenance dès la semaine prochaine.

La séance est levée à 19h55.

Le Maire,  
Isabelle HUGOU

